

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUILLET 2022

---

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022  
Présents : 12  
Votants : 13

**L'an deux mil vingt et deux, le sept juillet**, à dix-huit heures trente minutes,  
Les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

**Étaient présents** : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr SCHERHAG Jacques, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme PLISSON Yolande, Mr LEVAILLANT David, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

**Absent excusé** : Mme HUGUENOT Cindy ayant donné procuration à Mme LAURENDEAU,

Mme PLISSON Yolande a été élue secrétaire de séance

---

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appel des remarques.  
Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 01 juin 2022 est arrêté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

-« CCVG : Remobilisation des logements vacants : instauration d'une prime de « sortie de vacance » en complément de la CCVG dans le cadre du PIG Habitat 2019-2023 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR** :

### 1/ BUDGET COMMUNAL

- Virement de crédit N02

### 2/ BATIMENTS : Délibérations

- Devis Réfection de la toiture d'un immeuble en tuiles « canal stop » du bâtiment sis 11 route de l'assemblée 86150 LE VIGEANT

### 3/ PARC DE L'ENVOL : Délibérations

- Marché public 2022-01-01 : Gros œuvre et charpente métallique
- Devis de A BRUNET PAYSAGE pour le montage et la pose des jeux
- Conventions entre la commune de Le Vigeant, l'association le Parc de l'Envol, le prestataire Mr Cyrille DAVID

### 4/ ASSOCIATIONS : Délibérations

- Demandes de subventions
- Soutien à l'établissement Nouvel Horizon

### 5/ CANTINE : Délibérations

- Augmentation des tarifs prestations repas pour la rentrée 2022/2023

### 6/ CCVG : Délibération

- Remobilisation des logements vacants : instauration d'une prime de « sortie de vacance » en complément de la CCVG dans le cadre du PIG Habitat 2019-2023

QUESTIONS DIVERSES :

### 1/ BUDGET COMMUNAL

➤ **Virement de crédit N02**

- Présentation du virement de crédit pris par le Maire

Monsieur le Maire présente le virement de crédit N°2 Fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Article (Chap.) – Opération</b>	<b>Montant</b>
611 (011) : Contrats de prestations de services	1 000
615231 (011) : Voiries	10 000
615232 (011) : Réseaux	7 000
618 (011) : Divers	15 000
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	30 000
6588 (65) : Autres charges diverses de gestion	-63 000

### 2/ BATIMENTS :

➤ **Délibération n°2022-07/-07/041 : Devis Réfection de la toiture d'un immeuble en tuiles « canal stop » du Bâtiment sis 11 route de l'assemblée 86150 Le Vigeant**

Monsieur le Maire expose : La toiture du bâtiment de l'ancien Comité des Fêtes est en très mauvais état. Il est opportun de procéder à sa réfection, en même temps que celle du propriétaire voisin, les travaux étant réalisés par la même entreprise, soit « la pierre Angulaire » au printemps 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Accepter** le devis pour la réalisation de la toiture de l'ancien comité des fêtes pour un montant de 10 828.99€ TTC.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront programmés au budget 2023
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### 3/ PARC DE L'ENVOL :

➤ **Délibération 2022/07-07/042 : Marché public 2022-01-01 Gros œuvre et charpente métallique**

Suite à la commission des appels d'offres réunie le 20 juin 2022, pour l'ouverture des plis du Marché public 2022-01-01 « Gros œuvre et charpente métallique ».

Vu l'estimation de l'agence B : 276 500€ HT

Vu la proposition de l'entreprise Colas : 349 427.50€ HT avec Option de 9 900€ HT (une augmentation sur les matières premières).

La commission CAO a demandé une négociation sur la seule offre reçue.

Vu le courrier de l'entreprise Colas, après négociation. Nous proposant 348 000€ HT + option de 9 900€ HT

Monsieur le Maire ayant délégation pour les marchés publics souhaite solliciter les conseillers pour valider la proposition de l'entreprise Colas.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de l'entreprise Colas, après négociation
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Délibération 2022/07-07/043 : Devis de A BRUNET PAYSAGE pour le montage et la pose des jeux**

Monsieur le Maire présente le devis de la société A brunet Paysage pour la pose des jeux ainsi que la conformité, actuellement stockés chez Mr Violette.

Vu le devis d'un montant de 10 615.56€uros

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Accepter** le devis pour la préparation et la pose des jeux pour un montant de 10 165.56€
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

➤ **Délibération 2022/07-07/044 : Conventions la commune de Le Vigeant, l'association Le Parc de l'Envol, le prestataire Mr Cyrille DAVID**

Monsieur le Maire informe le Conseil du lancement des activités accrobranche, tyroliennes et locations des vélos à partir du samedi 9 juillet 2022.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rédiger les conventions pour la gestion et la responsabilité des activités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :  
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**4/ ASSOCIATIONS :**

➤ **Délibération 2022/07-07/045 : Demandes de subventions**

1/ Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Tous Ensemble » ainsi que les justificatifs pour l'achat des meubles soit un total de 474.03€.

LEROY MERLIN	70.50+ 125.80+ 87.80
IKEA	39.80
ECO ENTREPOT	114.23
CHATEAU DE SAUGE	35 + 90
<b>TOTAL</b>	<b>474.03</b>

2/ Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « LE PARC DE L'ENVOL » pour un montant de 30 000€ auprès de la Commune.

Dans le démarrage de l'activité accrobranche, tyroliennes et location des vélos l'association va prendre en charges les salaires des saisonniers pour les 2 mois, cela un coût.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil et propose les versements suivants :

Tous Ensemble	500€
Le parc de l'Envol	30 000€
<b>TOTAL</b>	<b>30 500€</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition ci-dessus
- **Indique** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget, à l'article 65748
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire un versement si besoin
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

➤ **Délibération 2022/07-07/046 : Soutien à l'établissement Nouvel Horizon**

Suite à l'assemblée générale de « NOUVEL HORIZON » en date du 23 juin 2022.

La commune du Vigeant accueille depuis 2009 un Centre d'Education Fermée (CEF) pour mineurs en situation de réinsertion sous-couvert du Ministère de la Justice.

Ce Centre a été construit par la Communauté de Communes du Montmorillonnais selon un bail de location accession avec l'Association « Nouvel Horizon » qui gère à la fois ce centre ainsi qu'un nouveau Centre à Marseille.

La Commune du Vigeant y est représentée par son maire.

Des difficultés croissantes de fonctionnement liées notamment à un turn-over important du personnel d'encadrement ont conduit le Conseil d'Administration à rechercher la collaboration d'une structure possédant les compétences requises pour, à la fois encadrer les jeunes mais également, et surtout, assurer la gestion des personnels.

Il s'agit là d'un lieu de vie, partenaire du Village AFPA voisin, comptant une dizaine de jeunes et personnels d'encadrement et d'administration.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération qui consiste à nous joindre au Président de Nouvel Horizon, au président du Département, au président de la CCVG pour affirmer notre volonté à maintenir l'établissement.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition ci-dessus
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

#### 5/ CANTINE :

➤ **Délibération 2022/07-07/047 : Augmentation des tarifs prestations repas pour la rentrée 2022/2023**

Vu la délibération 2021/30-06/75 du 30 juin 2021. Fixant les tarifs des repas cantine enfant et adulte pour l'année 2021-2022.

Tarifs applicables :

- Enfant : 2.40 €
- Adulte : 5.15 €

Suite au courrier de SPRC prestataire de service pour les repas de la cantine, annonçant une hausse tarifaire de 5.5%. soit Nouveaux tarifs pour la rentrée 2022 :

- Enfant à 3.58€ TTC
- Adultes 5.56€ TTC

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil sur :

La proposition des nouveaux tarifs pour les familles ou de maintenir les tarifs actuels

	Nouvel Proposition	Tarifs actuels
Repas Enfant	2.50	2.40
Repas Adulte	5.56	5.15

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Décide** d'augmenter les tarifs scolaires de l'année scolaire 2022/2023
- **Dit** qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 les tarifs scolaires applicables seront les suivants :
  - *Repas Enfant ...2.50..€*
  - *Repas Adulte ...5.56.€*
- **Dit** que la délibération 2021/30-06/75 en date du 30 juin 2021 est abrogée.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

#### 6/ CCVG :

➤ **Délibération 2020/07-07/048 : Remobilisation des logements vacants : instauration d'une prime de « sortie de vacance » en complément de la CCVG dans le cadre du PIG Habitat 2019-2023**

Le maire rappelle les travaux d'études réalisés en 2021 par la CCVG et le cabinet URBANIS sur la problématique des logements vacants, et la proposition d'actions de remobilisation des logements faite en conférence des maires du 11 avril dernier.

Il présente la délibération du conseil communautaire en date du 12 mai 2022 par laquelle la CCVG met en place une incitation financière auprès des propriétaires privés pour la remobilisation de logements vacances, prenant la forme suivante :

- Aide à l'accession pour des propriétaires occupants (Prime forfaitaire CCVG de 3000€ avec une aide abondée de 500€ minimum de la commune),
- Prime de sortie de vacance pour les propriétaires privés bailleurs/investisseurs (prime forfaitaire CCVG de 2000€).

La CCVG indique que le dispositif est basé sur le volontariat des communes et que l'ensemble du territoire communal couvert par le PIG est concerné.

Néanmoins, le CCVG conditionne son aide de 3000€ vers les propriétaires occupants à l'apport conjoint d'une aide communale minimale de 500€.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces différentes dispositions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**12 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

**Est** favorable à contribuer sur ces fonds propres à la remobilisation de logements vacants dans le cadre du PIG Habitat en complément de la CCVG ;

**Valide** l'aide à l'accession vers les propriétaires occupants avec les conditions de la CCVG

**Aide** forfaitaire de la commune :

de 2 X 500€ en 2022  
et de 3 X 500€ en 2023 en complément de l'aide forfaitaire de la CCVG / opération  
**Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait le constat d'un manque de location, notamment pour les jeunes qui veulent travailler pour la saison et ou pour des familles qui souhaitent d'installer.

- Dossier Habitat de la Vienne :  
Mr Scherhag a relancé Habitat de la Vienne pour le dossier « projet des nouveaux pavillons » qui avance, nous allons bientôt recevoir les plans.

Problème du lotissement : des familles qui ne peuvent plus payés. Pourrions-nous faire appel à Habitat de la Vienne pour une étude de reprise de la gestion des pavillons.

- Monsieur le Maire a reçu en mairie un courrier de 2 propriétaires de Bourpeuil se plaignant qu'ils sont envahis par l'herbe des jardins de personnes ne sont pas là.  
Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à chaque propriétaire dont les terrains ne sont pas entretenus.

- Monsieur Michaud informe que la Brocante a été une réussite. 86 exposants et une centaine de repas servies pour le Food Truck.

Fin de la séance : 19h55